

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le onze mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Michaël ROLLOIS, Maire à 20h.

Date de convocation : 30/04/2026 Date d'affichage de la convocation : 04/05/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 12 – Nombre de votants : 15.

Étaient présents : M. Michaël ROLLOIS

Mmes : Corinne MICHAUD, Alexia LUNEL, Sophie SARAZIN, Michèle JOVENIAUX-NIVARD, Magalie GAUDFROY, Cécile DECONINCK,
Mrs Dominique MORIN, Dominique MALHAIRE, Eric DUVAL VALACHS, Peter GINS, François DAVOUST.

Absents excusés : Mme BOUREAU Héloïse (a donné pouvoir à Corinne MICHAUD)
M. Julien RIFFIER (a donné pouvoir à Dominique MORIN), M. Armand JOHAN (a donné pouvoir à Magalie GAUDFROY).

Procurations : 3

Début du Conseil : 20h05.

Mme Sophie SARAZIN a été élue secrétaire de séance (selon art. L.212115 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Présentation du SIARP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise) : Actuellement la compétence assainissement est gérée par la commune de Chaussy, ce qui engendre les problématiques suivantes : difficultés de gestion avec un seul employé municipal, haute technicité de l'entretien, frais, notamment au niveau du personnel (technique et administratif). Le Maire souhaite déléguer la compétence assainissement, soit à un syndicat spécialisé (SIARP pour notre secteur), soit en Délégation de Service public (DSP par Véolia pour le SIAEP).

Monsieur MOERS DGS du SIARP présente sa structure.

Le SIARP est une régie publique, sans délégation de service public, ce qui permet une maîtrise des prix de l'assainissement. La CACP (Communauté d'Agglomération

de Cergy Pontoise) et la CCVC (Communauté de Commune Vexin Centre) sont adhérentes à ce syndicat, ainsi que 6 communes de la CCSI (Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes), et 2 communes de la CCVVS. Il propose à la fois une reprise de la compétence assainissement collectif, et non collectif, ainsi qu'une prestation de service eaux pluviales. Ces trois compétences sont distinctes, et l'adhésion à chacune est facultative.

Le SIARP dispose d'un réseau d'astreintes 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, avec 1 technicien pour 4 stations.

En ce qui concerne l'assainissement collectif, le transfert de compétence implique un transfert total budgétaire et d'exploitation, conception, travaux, contrôles, et mises en conformité. La redevance actuelle du syndicat sur part assainissement est de 1,70€/m³ ; pour mémoire le tarif actuel de Chaussy est de 2.50€/m³. Le tarif des contrôles de conformité à la demande d'un propriétaire est de 187€, à la charge du demandeur (non facturé actuellement).

Si la commune décide de déléguer la compétence « eaux pluviales », le plan d'action de déroule sur 3 ans : année N-1 Élaboration, année N Réalisation, année N+1 Facturation.

Les atouts du SIARP sont un service public de qualité, une gestion optimisée du patrimoine, et des compétences techniques mutualisées. Le transfert de compétence n'est pas un transfert de propriété, la commune restant propriétaire de son réseau.

Le SIARP a également un service communication dynamique, qui propose notamment des présentations de sensibilisation dans les écoles.

Pour adhérer au SIARP, la commune doit d'abord délibérer dans ce sens, puis le conseil syndical du SIARP délibère également, et enfin chacune des structures adhérentes délibère à son tour. Cette procédure étant très longue, la commune de Chaussy devra délibérer au mois de juin 2026, pour ou contre l'adhésion au SIARP afin d'envisager un transfert de compétence au 1^{er} janvier 2027.

Intervention des enfants de l'école : Les élèves de CM1 et CM2 de l'école de Chaussy se présentent devant le Conseil Municipal afin de demander de « baptiser » leur école. Les enfants souhaitent donner un nom à l'école communale qui n'en a pas actuellement. Monsieur le Maire leur répond que c'est une bonne idée. La mairie va étudier la procédure à suivre pour donner un nom à un bâtiment public. Le nom sera choisi après consultation des Calcédoniens et des enfants de l'école. Les élèves ont éventuellement pensé à Ninon de l'Enclos, en tant que personnalité locale.

DELIBERATIONS

Délibération 2026-37 : **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20/03/2026.** Le projet de compte rendu a été adressé aux élus le 24/03/2026. Celui-ci a été corrigé des quelques commentaires transmis par les élus. Monsieur François Davoust est ajouté à la commission urbanisme, Monsieur Julien Riffier est ajouté à la commission communication.

En tenant compte de ces modifications, le PV du Conseil Municipal du 20/03/2026 est **approuvé à l'unanimité.**

Délibération 2026-38 : **Décision Modificative N°1.** Une erreur s'est glissée dans la préparation du Budget Communal : le résultat antérieur reporté de la section d'investissement a été porté en dépense, alors qu'il s'agissait d'une recette de 14 059.02€.

Afin de rétablir et réajuster le budget, il convient de

- Réduire le solde d'exécution d'investissement Dépense (Art 001 / Chap 001) de 14 059.02 €, *Pour corriger l'erreur.*
- D'augmenter le solde d'exécution d'investissement Recette (Art 001 / Chap 001) de 14 059.02 €, *pour rétablir les bons reports.*
- De budgéter une augmentation des dépenses d'investissement (Art 2313/ Chap 23) de 28 118.04 €, *Pour équilibrer le Budget.*

Ce qui porte l'équilibre du Budget Communal d'investissement de 420 848.02 € à 434 907.04 €

Après délibération, la Décision Modificative du Budget N°1 est **approuvée à l'unanimité.**

Délibération 2026-39 : **Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).** À l'issue des élections municipales, la CCID doit être renouvelée intégralement, dans les 2 mois qui suivent le conseil d'installation. Une liste de 24 noms doit être rédigée et présentée au Directeur Général des Finances Publiques (DDFIP), qui désignera 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants). Les membres de la liste doivent être de nationalité française ou européenne, majeurs, jouir de leurs droits civiques, payer des impôts locaux à Chaussy, et connaître à minima le fonctionnement d'une commune. Il appartient au Conseil Municipal de valider la liste présentée par le Maire :

Les membres proposés, par ordre alphabétique sont : Bigot Georges, Bourbon Christian, Boureau Héloïse, Chateauzel Claire, Danguy des Déserts Gaëlle, Davoust François, Deconinck Cécile, Amisse Elisabeth, Domeau Bruno, Duval Valachs Eric, Gaudfroy Magalie, Gins Peter, Johan Armand, Keita Mamby-, Lemoine Philippe, Lucas Hélène, Lunel Alexia, Michaud Corinne, Morin Dominique, Paul Sandrine, Riffier Julien, Sarazin Gilbert, Sarazin Patrick, Sarazin Sophie.

Après délibération, la liste proposée à la DDFIP des membres de la CCID est **approuvée à l'unanimité**.

Délibération 2026-40 : Désignation du représentant Communal de la Commission des Listes Électorales : dans les communes dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal, participe à la CCLE, un conseiller municipal, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, le plus jeune conseiller municipal. La candidature de Sophie Sarazin est proposée pour cette commission.

Sans autre candidat à ce poste, après délibération, la candidature de Sophie Sarazin à la CCLE est **approuvée à l'unanimité**.

Délibération 2026-41 : Désignation des membres des commissions de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : La CCVVS propose un certain nombre de commissions de travail intercommunales. Il est souhaitable que la commune soit représentée dans chacune de ces commissions. Les conseillers se sont proposés pour les places à pourvoir, il appartient au conseil municipal de délibérer pour valider ces candidatures :

COMMISSIONS	NOM/PRENOM (Titulaire)	NOM/PRENOM (Suppléant)
MUTUALISATION	Sophie SARAZIN	Peter GINS
GRANDS TRAVAUX	Dominique MORIN	François DAVOUST
JEUNESSE ET PETITE ENFANCE	Cécile DECONINCK	Julien RIFFIER
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et ARTISANAT	Peter GINS	Alexia LUNEL
CULTURE et PATRIMOINE	Alexia LUNEL	Eric DUVAL VALACHS
TOURISME	Eric DUVAL VALACHS	Dominique MORIN
GEMAPI et ENVIRONNEMENT	Corinne MICHAUD	Héloïse BOUREAU
SENIORS	Magalie GAUDFROY	Dominique MALHAIRE
VOIRIES	François DAVOUST	Dominique MORIN
SPORT	Dominique MALHAIRE	Magalie GAUDFROY
GENS DU VOYAGE	Sophie SARAZIN	Armand JOHAN
FINANCES	Michaël ROLLOIS	Michèle JOVENIAUX-NIVARD

Après délibération, la liste proposée des membres des commissions de la CCVVS est **approuvée à l'unanimité**.

Délibération 2026-42 : Désignation du prestataire de restauration scolaire pour la rentrée 2026 : Le contrat de notre prestataire actuel (La Normande) arrive à son terme cette année, une étude a été effectuée par la commission enfance et jeunesse pour choisir un (nouveau) prestataire. Elle a été transmise en amont aux conseillers municipaux.

Mme LUNEL expose son étude : après avoir contacté 4 sociétés spécialisées dans la restauration collective, 3 propositions ont été reçues en Mairie (La Normande, Convivio, et Api). La commission a contacté 5 clients de ces prestataires, afin d'obtenir différents avis.

La commune souhaiterait respecter la loi EGALIM, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cette loi impose des contraintes de qualité, d'une part d'ingrédients biologiques et de localisation des fournisseurs ; le prix des prestations est donc plus élevé.

Concernant « **La Normande** » : la loi Égalim restreint la variété des menus. Le conditionnement est en barquette jetable de cellulose, ce qui est peu pratique pour le personnel car les barquettes réchauffées sont trop souples, et implique une perte de goût des produits. C'est notre prestataire actuel, donc nous connaissons ses qualités et ses défauts.

Concernant **Convivio** : les produits sont de bonne qualité, conditionnés dans des barquettes alu réutilisables ce qui améliore le goût par rapport au plastique, et permet de proposer plus facilement des plats en sauce. C'est le prestataire qui propose la plus grande variété de menus.

Concernant **Api** : ce prestataire propose des produits de très bonne qualité, tant par la fraîcheur que par le goût. C'est le seul à proposer un tarif différent entre maternelle et primaire. Cependant, il est sensiblement plus cher que les autres. Une des centrales de production de ce fournisseur a très mauvaise réputation, tandis que les 3 autres en ont une excellente. Il y a donc un risque de mauvaise surprise en cas de changement de centrale inopiné.

Après avoir étudié les comparaisons entre les différents prestataires, Monsieur le Maire propose de souscrire à l'offre de **Convivio**, pour un contrat de 3 ans pour les prestations de fourniture et livraison des repas de la cantine scolaire. Le contrat sera établi sur une base minimale de 30 repas par jour en moyenne, ajustée sans frais supplémentaires à la hausse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le choix de **Convivio** pour la restauration scolaire de l'école du Village, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Délibération 2026-43 : Détermination du montant des subventions transports scolaires 2026/2027 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2026-15, prise le 05/03/2026 par le précédent Conseil. Cette délibération accepte le renouvellement des contrats avec IMAGINE'R pour le subventionnement des transports « scolaire » et « étudiant » pour l'année scolaire 2026/2027. Elle précise que le Conseil Municipal délibérera de nouveau sur le taux de participation une fois le tarif 2026/2027 connu.

Les nouveaux tarifs nous sont parvenus en avril.

Alexia LUNEL présente un tableau récapitulatif de l'étude faite pour les aides 2026.

Elle rappelle que sur les 4 dernières années, pour un nombre stable d'élèves, le coût des subventions accordées par la commune a augmenté de 575€ par an en moyenne, soit environ 2 300€ d'augmentation sur 4 ans, car le nombre de collégiens diminue, et le nombre de lycéens et d'étudiants augmente.

Les propositions de participation 2026 correspondent aux montants ci-dessous :

Carte	Prix	Subvention proposée
C.S.B. (Optile)	142.93 €	60.00 €
Imagine'R Collégiens	200.65 €	60.00 €
Imagine'R	401.30 €	160.00 €

La carte Imagine'R couvre les lycéens, apprentis et étudiants. Il est à noter qu'il n'y a pas de subvention pour les alternants, dont l'employeur rembourse déjà la moitié de l'abonnement.

Il est proposé de fixer l'âge limite de la subvention à 20 ans au 1^{er} septembre.

Les montants proposés de subvention et de limite d'âge doivent permettre une économie pour la commune, à effectif constant, de 2 500 € environ sur 2026 par rapport à 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à **l'unanimité**, les montants de prise en charge des cartes de transport scolaire 2026/2027 ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS

Base Adresse Nationale et adressage. Depuis 2024, les communes ont obligation de se référencer dans les Bases Adresse Nationale et Locale : pour que les services d'urgence arrivent au bon endroit, pour un raccordement efficace aux réseaux

d'énergie ou de communication, ou encore pour des analyses cartographiques précises.

L'objectif est de référencer l'intégralité des adresses du territoire et les rendre utilisables par tous. Il faut donc faire coïncider les adresses à la parcelle, et au point GPS, afin de réaliser une interface précise espace public/voirie/espace privé.

Les volontaires pour participer à ce travail d'adressage sont : Magalie Gaudfroy, Michèle Joveniaux-Nivard, Cécile Deconinck, Gaëlle des Déserts, et Dominique Malhaire.

POINTS SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES SYNDICATS :

- ***Commission Sociale Associative et Sportive :***

- Commémoration du 8 mai 2026 : le monument aux morts a été nettoyé par les élus. Les enfants de l'école ont appris la Marseillaise et sont venus la chanter au monument aux morts et au monument des aviateurs. Il y avait environ 100 participants à cette cérémonie, dont les Jeunes Sapeurs-Pompiers Volontaires du Village. Le Maire remercie la Calchantdonie, la chef de cœur Mme BOS de la Calchantdonie, les enseignantes de l'école de Chaussy et les enfants de l'école. Merci également à la commission communication pour les nouveaux flyers et la promotion de cet événement, et aux cuisiniers ayant préparé des petits-fours maison.
- Inter-villages 2026 : Cette fête se déroulant pendant le long week-end de l'ascension, les communes partenaires manquent d'encadrement pour accompagner les enfants. La manifestation sera remplacée par des olympiades le dimanche après-midi, avec des jeux proposés aux enfants et aux adultes des villages environnants, sans notion de compétition entre villages – sous l'égide du Comité des Fêtes.
- Fête de l'été du 19 juin 2026 : programme de la soirée : 19h playlist pendant l'arrivée du public, 19h30 chorale de Chaussy « la Calchantdonie », 20h scène ouverte, 21h groupe « On Air », 23h défilé aux lampions et playlist.
- Subventions aux associations : Un mail a été adressé à toutes les associations pour demander le dépôt de leur dossier de demande subvention, à ce jour il manque encore le Comité des Fêtes et l'association des chasseurs. Les critères d'attribution retenus sont : le nombre total d'adhérents (en précisant le nombre de Calcédoniens), les animations proposées dans le village, les activités récurrentes et l'excédent de trésorerie accumulé préalablement. En dehors des associations du village, les sapeurs-pompiers et l'association « vie libre » (lutte contre les addictions) perçoivent également une subvention de la commune.

- **Commission Développement Économique :**

- Le marché de Chaussy : La publicité autour du Marché a été renforcée : Facebook – Illiwap – site internet – Instagram – affiches. Depuis les élections, la commission a créé le « Café du Marché » qui fonctionne très bien. Elle recherche des groupes pour jouer de la musique live, et de nouveaux exposants, notamment un boucher-charcutier.

- **Commission Culture Patrimoine et Tourisme :**

- Spectacles du PIVO : 13 juin « MIZU », la mairie met en place une navette en minibus pour faciliter l'accès au spectacle à Villarceaux.
- 13 septembre, randonnée autour d'un texte de Jean Giono. Courant septembre veillée initiatique autour des chauves-souris, mars 2027 spectacle « le Banquet » avec repas.
- Proposition « Commun'expo » : la commission est en attente d'une proposition qui tient compte de toutes ses réserves. L'exposition propose une rétrospective des travaux des enfants de La Source autour de l'eau, grand thème de l'année.
- Projet d'un concours photo : qui impliquerait les calcédoniens intéressés, en vue de renouveler l'identité du bureau du secrétariat de la mairie, étendue aux autres bâtiments communaux si le palmarès est inspirant. Ce projet implique l'élaboration d'un règlement de concours, il doit être budgété et peut se développer dans l'année en cours.
- Concert Gospel : nous avons reçu une proposition d'un concert Gospel par une chorale amateur de bon niveau dans l'église du village. Gratuit pour la commune, la billetterie revenant au groupe intervenant. Nous avons également une chorale Gospel au sein de la Commune, une réflexion est en cours.

- **Commission Communication :**

- Bulletin municipal : une réflexion est en cours sur la périodicité et volume du bulletin. Un bulletin par an complété par 3 feuillets saisonniers plus légers ou 3 bulletins par an moins épais ? Un bulletin de 16 pages sortira fin mai.
- Communications écrites : production de nouveaux flyers, pour le marché et pour le 8 mai. Les prochains événements communaux auront également une nouvelle identité visuelle. Le « tout en un » sera pérennisé.
- Site Internet : l'ensemble des pages a été repris, et mis à jour. Les menus obsolètes ont été supprimés. Le site va prochainement être transféré en HTTPS (site sécurisé).
- Réseaux sociaux : la commission a créé un compte officiel Instagram, les publications Facebook sont élargies et renouvelées (notamment pour le marché), la création d'un groupe WhatsApp par quartier est à l'étude.

- Rencontres citoyennes : prévues avec les habitants de la commune les 9 et 14 juin prochains.
- **Commission Voirie :**
- Un recensement des routes communales, inter-communales, et départementales est en cours. Un recensement des chemins communaux sera effectué ultérieurement.
 - Un état des lieux de l'état des routes est en cours, il sera suivi de demandes de devis de rénovation ou réfection.
 - Arrêt de bus Transport A la Demande : suite à la demande de la mairie, un arrêt TAD a été créé à la Bergerie de Villarceaux le 5 mai dernier.
- **Commission Aménagement des espaces :**
- Terrain Gendarmerie : parcelles cadastrales 553+815 appartenant à la commune, et 554 appartenant à un propriétaire privé ; selon le SDRIF et le PNR, 12 à 14 logements sont attendus. Les parcelles ont été acquises par la mairie pour 100k€, le projet existe depuis plus de 15 ans et n'a jamais pu aboutir. Il y a des problématiques sur ce sujet : dénivelé important, sources, complexité du marché immobilier, réflexion sur la zone à urbaniser (bas du terrain). Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement va être interrogé.
 - Terrain Fournier : Parcelles cadastrales 235 à 241 (sauf 239). Ce terrain a été préempté en 2022 dans le but de construire un local technique municipal pouvant stocker en un endroit l'intégralité de nos matériels (dont roulant) et libérer celui à côté de la mairie pour d'autres usages. La zone est urbanisable le long de la départementale, à priori pour 1 local technique communal et 2 habitations (dont restauration maison en ruine parcelle 235). La partie le long du ru est en zone Natura 2000. La grange située sur le terrain peut présenter un intérêt architectural au sens des Bâtiments de France, il faudrait demander un permis si on souhaite la démolir. Il y a une possibilité de présence d'amiante dans la toiture (frais de désamiantage à prévoir).
- **Actualité des syndicats :**
- CCVVS le 11/04/2026 élection du bureau de la CCVVS : Luc Puech d'Alissac a été élu président ; Eric Breton, Corinne Beaufiles, Jean-Paul Dabas, Capucine Faivre, Frédérique Chambourieux, et Louis Henri, vice-présidents
 - SIAEP : Le 16/04/2026, Mme Florence Binaux-Leclech a été élue présidente, Mr Eric Breton, et Mme Lionelle Maschino ont été élus vice-présidents
 - SIAEV : Michaël Gaudens a été élu président. Le réseau est vétuste et présente des fuites. Une réflexion est en cours pour garder son indépendance ou adhérer au SIEVAM (Syndicat des Eaux de la Vallée de l'Aubette et de la Montcient)

- SIERC : Jean-Pierre Doré a été réélu président, le 24/04/2026.
- SMIRTOM : Le premier conseil syndical est prévu le 19/05/2026
- PNR : Le premier conseil syndical est prévu le 19/05/2026
- SDEVO : Le premier conseil syndical n'est pas encore programmé.
- SIABVA : Le premier conseil syndical est prévu le 19/05/2026
- SIAA : Le premier conseil syndical est prévu le 18/05/2026
- CONSERVATOIRE : Mme Rubenne Girondin a été élue présidente, Catherine Carpentier, et Martine Sorel ont été élues vice-présidentes.

INFORMATIONS DIVERSES

- Entretien des trottoirs et caniveaux : n'ayant qu'un employé municipal actuellement et notre budget ne permettant pas le recrutement d'un deuxième cette année, le Maire demande aux habitants d'entretenir les trottoirs et caniveaux devant leur propriété (demande faite dans l'édito du bulletin municipal à paraître prochainement).

- Entretien de la végétation dépassant sur le domaine public : de nombreux habitants ont de la végétation dépassant sur le domaine public, gênant la circulation, l'éclairage... Chacun doit tailler régulièrement au droit de sa propriété la végétation. Les propriétaires concernés seront avertis par la visite d'un élu ou un courrier.

- Départementales : un rendez-vous avec les services du Département est prévu le 21 mai à 14h30, concernant l'entretien et l'aménagement des routes départementales traversant le village.

- Drame de Villers : Monsieur le Maire fait part du drame qui s'est déroulé à Villers-en-Arthies le week-end dernier avec le décès par arme à feu d'une famille de 4 personnes (dont 2 enfants de 9 et 13 ans). Nous adressons nos sincères condoléances aux proches de cette famille. Un mail a été envoyé en ce sens au Maire de Villers au nom de l'ensemble de la population de Chaussy.

QUESTIONS DIVERSES

- Un conseiller municipal a demandé par mail s'il était possible de faire un point sur le prêt aux habitants de Chaussy des chaises et tables dont la commune dispose et les conditions afférentes (caution, disponibilité, le cas échéant tarifs). Monsieur le Maire lui répond que la commune ne prête pas de tables et de chaises pour des événements privés en dehors des manifestations à rayonnement communal ou intercommunal. Ce genre de prêt est très chronophage pour le personnel communal, et le matériel ne revient pas toujours ni au complet, ni en bon état.

- Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et les adjoints pour leur investissement depuis leur élection, par leur travail dans les commissions, leur participation aux manifestations, et pour les travaux effectués pendant les vacances scolaires. Il remercie également la secrétaire de mairie pour son dévouement.

La séance est close à 23h45.

Le Maire

Michaël ROLLOIS

La secrétaire de séance

Sophie SARAZIN